



VILLE DU LOCLE



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE COLLABORATION INTERCOMMUNALE LA CHAUX-DE-FONDS – LE LOCLE**

relatif au projet d'étude  
pour l'aménagement de la zone du Crêt-du-Locle

(du 7 février 2006)

### **AUX CONSEILS GENERAUX DU LOCLE ET DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Messieurs les Présidents,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

#### **1. Introduction**

Lors de la séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds du 15 septembre dernier, le rapport des Conseils communaux relatif au projet d'étude pour l'aménagement de la zone du Crêt-du-Locle a été renvoyé pour examen à notre commission.

Si le projet avait globalement été bien accueilli sur les orientations proposées, des réserves avaient en revanche été exprimées principalement relatives au coût du projet et à la garantie d'une participation financière de l'Etat.

La commission de collaboration intercommunale s'est donc à nouveau saisie de ce dossier, qu'elle a examiné lors d'une séance tenue à La Chaux-de-Fonds le 17 novembre 2005 en présence de M. Bernard Soguel, Président du Conseil d'Etat et chef du département de l'économie, et de MM. De la Reussille et Kurth, représentants des conseils communaux.

## 2. Position de l'Etat

Au cours de cette séance, le représentant du Conseil d'Etat a présenté les modifications importantes en préparation au niveau de la Confédération et du canton en matière de politique régionale. A ce sujet, il a rappelé que le canton avait notamment choisi d'inscrire le développement du canton dans la stratégie du Run (Réseau urbain neuchâtelois) et que celle-ci prévoyait notamment une priorité sur l'organisation de pôles de développement.

Parmi ceux retenus comme « pôles de développement » dans le cadre du Run, le Crêt-du-Locle figure comme l'un des sites d'importance cantonale, les autres étant principalement situés sur le Littoral (Boudry-Bevaix-Cortailod, Marin et Neuchâtel).

C'est dans cette perspective aussi que le Conseil d'Etat a choisi d'implanter Néode dans cette zone et qu'il a acquis 30'000 m<sup>2</sup> de terrain à vocation industrielle à proximité. Cet espace dispose aussi d'infrastructures importantes avec l'aéroport, la construction de la H20, la réouverture prochaine de la halte ferroviaire du Crêt-du-Locle et la proximité de l'école d'ingénieurs.

Selon M. Soguel, le canton de Neuchâtel – et singulièrement les Montagnes neuchâteloises – jouit d'atouts remarquables, qui mériteraient d'être mieux mis en valeur. La qualification et le savoir-faire de la main-d'œuvre, la présence de marques horlogères de notoriété internationale, la qualité des paysages et la valeur de l'offre culturelle (avec des références mondialement connues comme Le Corbusier) figurent parmi les principaux éléments à mettre en avant.

Le canton de Neuchâtel est en revanche en retard dans la planification de l'aménagement permettant la mise à disposition de surfaces propices au développement économique.

Pour toutes ces raisons, le projet présenté par les deux Conseils communaux jouit du soutien du Conseil d'Etat, qui souhaite pour cette zone un développement à la hauteur des qualités du canton et de notre histoire prestigieuse. L'organisation d'un concours international pour l'aménagement de ce site doit contribuer à donner une image positive de la région tout en visant une grande qualité architecturale.

Concernant les aspects financiers, M. Soguel a confirmé à la commission l'engagement financier du Conseil d'Etat de CHF 300'000.- à CHF 400'000.-. Il a néanmoins indiqué que cet engagement était lié principalement à l'organisation du concours, faute de quoi le Conseil d'Etat se contenterait de contribuer à hauteur du coût de l'équipement des terrains dont il est propriétaire.

De leur côté, les représentants des Conseils communaux ont répété l'importance qu'ils attachaient à ce dossier.

Sans pouvoir proposer à ce stade une réduction du crédit sollicité, ils ont également indiqué qu'ils intégreraient la recherche de solutions moins onéreuses pour la conduite du projet dans les études en cours concernant l'organisation des services d'urbanisme et la collaboration avec l'équipe de projets du Run.

### **3. Débat de la commission**

Au terme d'un échange de vues ouvert, la plupart des commissaires se sont dits convaincus, certains même enthousiasmés, par ce projet. Les assurances données par le représentant de l'Etat quant à l'engagement de ce dernier au plan financier ont également permis de rassurer certains commissaires restés jusqu'alors réservés sur ce point.

Deux commissaires ont néanmoins conservé des doutes (extension du périmètre construit, nécessité d'un développement orienté plutôt sur l'intérieur des villes, etc.) ou des réticences (coût, longueur de la procédure retenue, etc.) quant à la pertinence de ce projet.

### **4. Conclusion**

Au vote, la commission a décidé de vous recommander l'acceptation du projet par 5 voix favorables, une opposition et une abstention.

Pour le surplus, la commission vous renvoie au rapport des Conseils communaux sur le sujet.

Lors de sa séance du 7 février 2006, la commission a adopté le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

#### ***COMMISSION DE COLLABORATION INTERCOMMUNALE LA CHAUX-DE-FONDS – LE LOCLE***

Le président:

BOLLIGER Frédéric

KOHLI Georges-André

Les membres:

AUTERI Christophe

PAREL Alain

DROZ-DANZINELLI Sonia

PEREZ-GRABER Aline

GIRARDIN Fabienne

SESTER Evelyne

HALDIMANN Yves

UMMEL Christophe

KAYSER Josiane

ZURCHER Pierre